

## Fiche technique: hausse des prix et retards de livraison

### Remarques d'Enveloppe des édifices Suisse

Il est impossible d'appliquer une marche à suivre générale à des accords contractuels individuels. Seule une étude au cas par cas peut apporter aide et clarté en la matière. Aussi la présente fiche technique entend-elle servir d'outil de réflexion et proposer des actions possibles qui pourront s'avérer utiles dans un premier temps. Par conséquent, Enveloppe des édifices Suisse décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit, et en particulier en termes d'exhaustivité ou d'efficacité des points ici évoqués.

### Mesures immédiates

1. Suis-je concerné par la situation actuelle – hausse de prix/retard de livraison?
2. Ai-je la possibilité de contourner le dommage d'une autre manière? Le dommage peut-il être réduit, voire contourné, en utilisant un autre produit, en achetant auprès d'un autre fournisseur ou en bénéficiant du soutien d'une entreprise partenaire?
3. En cas de retards de livraison: d'autres travaux peuvent-ils être avancés?
4. Selon l'étendue du dommage éventuel, informer le conseiller juridique et planifier les étapes suivantes. Selon l'accord, informer le partenaire contractuel, expliquer les conséquences imminentes/possibles, faire valoir un droit de prolongation du délai ou d'exécution de la prestation

### Questions contractuelles/mesures

1. Y-a-t-il des réglementations contractuelles concernant une compensation du renchérissement au sens d'un prix global (art. 38 ss. norme SIA 118)? Qu'a-t-il été conclu au niveau contractuel, quelle était l'intention réelle des parties?
2. Quelles sont les dispositions applicables? Code des obligations ou norme SIA 118?
3. A-t-on convenu d'accords spécifiques concernant le délai/retard de livraison?
4. Y-a-t-il, en termes de délai de livraison, des mesures particulières et raisonnables à prendre (art. 95 norme SIA 118)?
5. Y-a-t-il une obligation d'information en cas de retard de livraison (art. 96 norme SIA 118)?
6. Y-a-t-il un risque de pénalité contractuelle en cas de retard de livraison?

### Offres

1. Une possibilité de rétractation a-t-elle été convenue?
2. Est-il encore possible de soumettre une offre modifiée (lettre recommandée, coursier)?
3. Les nouvelles offres doivent être assorties d'un droit de rétractation (exemple: sous réserve de rétractation/sous réserve de rétractation due à une hausse des prix).